

N° 128/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LOIR ET CHER  
ROMORANTIN-LANTHENAY  
SERVICE ESPACE SAINT-EXUPERY

## DECISION

Finances locales - Décisions budgétaires

Objet : tarifs concernant les activités des vacances de juillet 2024

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus, et notamment l'alinéa 2 ;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer les tarifs des activités proposées par l'Espace Saint-Exupéry pour les vacances de juillet 2024.

### DECIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** - Les tarifs des animations pour les vacances de juillet 2024 sont fixés comme suit :

- |  |   |
|--|---|
| - Sortie au parc des mini-châteaux à Amboise | <u>Familles imposables/non imposables</u><br>10€/Adulte et 7€/Enfant<br><u>Familles minima sociaux</u><br>5€/Adulte et 4€/Enfant  |
| - Sortie au château de Guédelon              | <u>Familles imposables/non imposables</u><br>11€/Adulte et 11€/Enfant<br><u>Familles minima sociaux</u><br>6€/Adulte et 5€/Enfant |
| - Sortie à l'étang du puits à Cerdon         | <u>Familles imposables/non imposables</u><br>4€/Adulte et 4€/Enfant<br><u>Familles minima sociaux</u><br>2€/Adulte et 2€/Enfant   |

**ARTICLE 2** - La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 3** - Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 03 mai 2024

Le Maire, certifie sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le 13 MAI 2024

Publié ou notifié le 13 MAI 2024

Mis en ligne sur le site internet le 13 MAI 2024

Le Maire,



Jeanny LORGEUX